

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE (APIJ) AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT MINISTÈRE DE LA JUSTICE COMMUNE D'IFS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, A LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'IFS ET A L'ENQUÊTE PARCELLAIRE CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA COMMUNE D'IFS (14 341)

Par arrêté en date du 21 février 2019, le Préfet du Calvados a décidé le report de l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création du nouveau centre pénitentiaire à IFS, à la mise en compatibilité du PLU de la commune, ainsi que l'enquête parcellaire préalable à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette enquête, initialement prévue du lundi 25 février 2019 au jeudi 28 mars 2019 inclus se déroulera finalement du : Lundi 18 mars 2019 au vendredi 26 avril 2019 inclus.

La communauté urbaine de Caen la Mer est compétente en matière d'urbanisme pour faire évoluer le plan local d'urbanisme de la commune et permettre d'accueillir le projet du nouveau centre pénitentiaire porté par l'APIJ agissant au nom et pour le compte de l'Etat – Ministère de la Justice.

La directrice générale de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), agissant au nom et pour le compte de l'État – Ministère de la Justice, est désignée ci-après par le terme « responsable du projet ».

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande de DUP, la mise en compatibilité du PLU d'ifs et la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet est le Préfet du Calvados. Les actes y afférant pourront être accordés ou refusés à l'issue de l'enquête publique.

Notification individuelle du dépôt de dossier en mairie sera faite par l'expropriant, l'APIJ, responsable du projet, quinze **(15) jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête**, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles concernés lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Ce projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact préalable au titre de l'article L.122-1 et conformément au tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement (rubrique 39), ainsi qu'à l'évaluation environnementale du PLU du fait de son évolution. Cette étude a été réalisée par la société « SCE AMENAGEMENT& ENVIRONNEMENT ».

Le dossier de demande de DUP, de mise en compatibilité du PLU d'ifs et d'enquête parcellaire ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, pourront être consultés du lundi 18 mars 2019 au vendredi 26 avril 2019 :

– Sur support papier aux adresses, jours et horaires suivants :

Lieux	Jours et horaires d'ouverture
Mairie d'ifs (siège de l'enquête) Esplanade François Mitterrand – BP 44 14 123 IFS	– du lundi au jeudi : de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 – le vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 – le samedi matin (permanence accueil) : de 8h45 à 12h00
Communauté Urbaine Caen-la-Mer 16 rue Rosa Parks 14 000 Caen	– du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h30

- Sur le site internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/>
- Par voie dématérialisée sur le site de la société « PREAMBULES » à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/573>
- Sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie d'Iffs, siège de l'enquête.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Création d'un centre pénitentiaire de 550 à 600 places, composé de trois bâtiments d'hébergement hommes, d'un bâtiment d'hébergement femmes, d'un quartier mineurs ainsi que des espaces supports correspondants. L'enceinte fera 4 à 6 mètres de hauteur sur une surface de 9 hectares environ.
- Construction, hors enceinte, de parcs de stationnements (personnel et visiteurs) et de bâtiments supports.
- Aménagement d'une voie de raccordement au réseau routier.

Au total, le périmètre de l'emprise du projet est de l'ordre de 18 hectares.

La personne représentant la responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Laurence POSTY, Responsable du service foncier APIJ – immeuble OKABE – 67 avenue de Fontainebleau – 94 270 LE KREMLIN-BICETRE – Tél : 01.88.28.88.14.

L'avis de l'Autorité Environnementale compétente, le CGDD, en date du 24 décembre 2018 portant sur les incidences du projet et la mise en compatibilité du PLU de la commune d'IFS sur l'environnement, l'avis N°2018-089 rendu par le Conseil municipal d'IFS par délibération en date du 5 novembre 2018, ainsi que les avis des collectivités territoriales saisies en application des articles L.122-1-V et R.122-7-I du code de l'environnement, datés du 21 septembre 2018 (SCoT Caen Normandie Métropole) et du 23 novembre 2017 (Communauté Urbaine Caen-la-Mer) figure dans le dossier soumis à cette enquête unique.

À l'issue de l'enquête publique, l'organe délibérant de la communauté urbaine de Caen la Mer émettra son avis sur le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur. Cet avis sera réputé favorable s'il n'est pas émis dans le délai de deux mois suivant la transmission du rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur.

La déclaration d'utilité publique du projet par le préfet emporte approbation des nouvelles dispositions du plan local d'urbanisme d'IFS.

Monsieur Pierre GUINOT-DELERY, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen.

Consultation du dossier d'enquête et rencontres avec le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir des observations écrites ou orales aux adresses, jours et horaires suivants :

Lieux	Permanences du commissaire enquêteur
Mairie d'Iffs (siège de l'enquête) Esplanade François Mitterrand 14 123 Iffs	– Lundi 18 mars de 13h30 à 16h30n (ouverture enquête) – Mardi 2 avril 2019 de 9h00 à 12h00 – Samedi 13 avril de 9h00 à 12h00 – Vendredi 26 avril de 13h30 à 16h30 (clôture enquête)
Communauté Urbaine Caen-la-Mer 16 rue Rosa Parks – 14 000 Caen	– Jeudi 28 mars 2019 de 9h00 à 12h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la direction départementale des territoires et de la mer – service urbanisme et risques.

Recueil des observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- Dans les registres établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.
- Par voie dématérialisée sur le site de la société « PREAMBULES » à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/573>
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie d'IFS, siège de l'enquête, au plus tard le vendredi 26 avril 2019 à 17h00 (clôture enquête).

La direction départementale des territoires et de la mer du Calvados fera publier l'avis sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/> et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/573>

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront consultables sur le registre dématérialisé et dans les registres tenus à disposition du public aux adresses, jours et horaires précisés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur fera parvenir, dans le délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport, ses avis et ses conclusions, ainsi que l'ensemble des pièces du dossier, à la DDTM du Calvados – Service urbanisme et risques – 10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 Caen Cedex 4.

La DDTM du Calvados transmettra dès leur réception, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet, à la mairie d'IFS et à la communauté urbaine Caen la Mer. Elle fera également publier ces documents sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados, ainsi que sur le site de la société « PREAMBULES SAS » susmentionné et les tiendra à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.